

ASSEMBLÉE NATIONALE6 avril 2023

MESURES POUR BÂTIR LA SOCIÉTÉ DU BIEN VIEILLIR EN FRANCE - (N° 1070)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 449

présenté par
M. Warsmann

ARTICLE PREMIER

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit d'un amendement d'appel visant à permettre à Mme la Rapporteure et Mme la Ministre au nom du Gouvernement d'indiquer quelles sont les dispositions de cet article qui relèvent strictement du domaine de la loi défini par l'article 34 de notre constitution.